

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Sous la présidence de Claude CLAVERIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes GONZAGA Mariannick, LAFFARGUE Nadine, LAFONT Dominique, PEROTTO Josiane, SACHETTI Véronique, MM. BAJOLLE Guy, BARTOLINI Jean-Marie, DI GUISTO Thierry, GAUBE Denis, LALANNE Bernard, SOULESTIN Jean-Marie, TANCOGNE Richard.

ETAIENT EXCUSES : Mme SZYMKOWIAK Régine, M. ROLLIN Patrice.

Ordre du jour

- **Approbation du procès-verbal des réunions du 28 mars et du 30 avril 2014**
- **Election des délégués de la commune pour les élections sénatoriales**
- **Décision modificative du budget**
- **Réforme des rythmes scolaires : création de l'accueil de loisirs et tarification**
- **Enfouissement ligne électrique lotissement rue des Pyrénées**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

1) Approbation du procès-verbal des réunions du 28 mars et du 30 avril 2014

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller une copie des procès-verbaux et informe l'assemblée que leur approbation sera examinée lors de la prochaine réunion.

2) Election des délégués de la commune pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de trois délégués de la commune pour les élections sénatoriales, ainsi que trois suppléants.

Le bureau de vote a été constitué comme suit :

- *Président : M. Claude CLAVERIE, Maire*
- *Secrétaire : Mme Josiane PEROTTO*
- *Membres du bureau : MM. CLAVERIE Claude, SOULESTIN Jean-Marie, GAUBE Denis, BARTOLINI Jean-Marie.*

Monsieur le Maire a ensuite fait procéder au scrutin.

Election des délégués :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont été élus au premier tour de scrutin et ont accepté le mandat :

- *SACHETTI Véronique*
- *GAUBE Denis*
- *TANCOGNE Richard*

Election des suppléants :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont été élus au premier tour de scrutin et ont accepté le mandat :

- SOULESTIN Jean-Marie
- BARTOLINI Jean-Marie
- GONZAGA Mariannick

3) Décision modificative du budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat de logiciels doit être imputé sur le compte 205- concessions brevets licences et non sur le compte 2183 comme prévu au budget et que le compte 6232- fêtes et cérémonies doit faire l'objet d'une augmentation de crédits.

Une décision modificative est donc nécessaire, il propose les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	+ 1 023.00
Art 6232 – chap 011 : Fêtes et cérémonies	€
RECETTES	
Art 74121 – chap 011 : Dotation solidarité rurale	+ 344.00 €
Art 74127 – chap 011 : Dotation nationale de péréquation	+ 679.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Art 205 – chap 20 : concessions	+ 3 600.00 €
Art 2183 – chap 21 : matériel informatique	- 3 600.00 €

Après discussion, le Conseil Municipal approuve ces mouvements de crédits à l'unanimité.

4) Réforme des rythmes scolaires : création de l'accueil de loisirs et tarification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la décision avait été prise de reporter la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Le directeur académique des services de l'éducation nationale ayant fixé les nouveaux horaires de l'école, le Conseil d'école a décidé de mettre en place un accueil de loisirs d'1h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 15h45 à 17h30.

Afin de pouvoir bénéficier de financements de la CAF, il propose à l'assemblée de créer un accueil de loisirs déclaré et agréé auprès des services de la Jeunesse et des sports avec une convention CAF.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité de 10 voix pour, 2 voix contre (MM.BARTOLINI et TANCOGNE), 1 abstention (M.DI GUISTO).

Tarification : Monsieur le Maire présente plusieurs propositions tenant compte du quotient familial, afin de bénéficier de la participation de la CAF. Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir les tarifs horaires suivants :

- *Tranche 1 : quotient familial de 0 à 549 : 0,10 €*
- *Tranche 2 : quotient familial de 550 à 949 : 0,15 €*
- *Tranche 3 : quotient familial de 950 et plus : 0,20 €*

afin que le montant mensuel à la charge des parents ne dépasse pas le forfait qu'ils payent actuellement pour le service de garderie périscolaire, à la majorité de 11 voix pour et 2 abstentions (Mme SACHETTI et M.DI GUISTO).

5) Enfouissement ligne électrique lotissement rue des Pyrénées

Monsieur le Maire fait part de la demande du Toit Familial de Gascogne adressée à la commune pour une participation aux frais d'enfouissement de la ligne électrique passant au-dessus du terrain qui s'élèvent à 17 344,59 € H.T.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas participer à cette dépense.

6) Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de limitation de la circulation sur la voie du lotissement du Gaut afin d'en interdire l'usage par les poids lourds. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 20h30.

*Le Maire,
Claude CLAVERIE*

